

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Commandement
de la gendarmerie outre-mer

Décision n° 11657 du 23 novembre 2011 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2011 du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie de La Réunion

NOR : IOCJ1122603S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 69632 du 4 juillet 2011 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2011 ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 27 septembre 2011,

Décide :

Article unique

Le tableau d'avancement pour l'année 2011 du personnel de réserve du corps des sous-officiers de gendarmerie est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major de réserve, les adjudants-chefs de réserve :

Pothin Jean	Nigend : 82 728
Mondon Jean-Gabriel	Nigend : 105 071
Molin Dominique	Nigend : 96 563

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve :

Banctel Mario	Nigend : 124 223
Richard Laurent	Nigend : 112 928

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve :

Bruvry Alain	Nigend : 93 169
Poitou Roland	Nigend : 107 005

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Tremesaignes Hugues	Nigend : 96 384
Servais Guy	Nigend : 110 097
Mussard Jean	Nigend : 153 264

Fait le 23 novembre 2011.

*Le général de corps d'armée,
commandant la gendarmerie outre-mer,
S. CAILLET*